

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 3 février 2021

DELIBERATION

2021/01 - BUDGET PRINCIPAL-ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2021

Le budget primitif de la Commune associée de Lomme pour 2021, tel qu'il vous est soumis respecte les dispositions de la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982.

Conformément à la loi du 16 juillet 2015 relative à la Nouvelle Organisation du Territoire de la République (NOTRe), le Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 de la ville de Lille et de la commune associée de Lomme a été approuvé lors des Conseils Communal et Municipal, les 9 et 11 décembre 2021.

Le budget 2021, qui vous est présenté repose sur les données financières suivantes :

- **La dotation de fonctionnement de la Ville de Lomme pour l'année 2021** destinée aux dépenses de charges à caractère général, de gestion courante et exceptionnelle est fixée à **9 000 929 euros, en progression de 6,1%**. et permettra de respecter les engagements du mandat autour de l'éducation et de la culture qui restent les priorités. Les actions éducatives sont confortées avec la poursuite des activités périscolaires. Malgré l'annulation des classes transplantées en raison du contexte sanitaire, la Ville proposera des sorties pour les enfants. Culturellement de nombreuses manifestations auront lieu, avec la célébration des 100 ans du quartier de la Délivrance en octobre, l'organisation d'un mapping en l'honneur d'Yvon DELAPORTE pour inaugurer le nouveau parvis de l'Hôtel de Ville et enfin, la tenue du 1^{er} marché de Noël. Les places en multi-accueil sont maintenues. Dans le domaine des Transitions, de nombreuses actions sont en préparation et seront développées en 2021. La prime vélo instituée en 2020 sera renouvelée en faveur des usagers. L'entretien du patrimoine, notamment celui des écoles, reste une priorité avec une attention particulière à la performance énergétique. La solidarité se poursuit, avec le soutien important de la Ville à son CCAS, pour multiplier les actions à destination des publics les plus fragiles ainsi qu'aux seniors. L'amélioration du cadre de vie continuera afin d'assurer l'entretien de la propreté et de la nature en ville. Enfin, les nombreux soutiens à la vie associative seront préservés.
- **Le montant des crédits d'investissement de la Ville de Lomme pour l'année 2021** (crédits de paiement et récurrents) est de **7 200 000 euros**.
- **Le budget 2021 réservé aux dépenses de charges de personnel est de 24 211 554 euros**, soit une augmentation de + 1,5% par rapport au BP 2020.
- **Les taux de la fiscalité locale directe** seront identiques à 2020.

- **Une recherche systématique de nouveaux financements** (subventions, etc.) pour consolider les équilibres budgétaires, notamment dans le cadre du plan de relance lancé par l'Etat.

La commune a décidé de présenter les documents budgétaires par nature et chapitre pour les deux sections (investissement et fonctionnement).

Dans un souci de lisibilité, le budget est exposé pour les deux sections (investissement et fonctionnement) avec une arborescence par politique publique selon le modèle de la Loi Organique des Lois de Finances (LOLF) : Mission – opération – Action, les trois niveaux étant définis dans le règlement financier. Cette nouvelle arborescence est détaillée dans la maquette budgétaire qui vous a été transmise et étudiée lors de la commission des Finances.

La Section d'Investissement

Le budget d'investissement est essentiellement présenté en Autorisations de Programme et en Crédits de Paiement (AP/ CP) dans le cadre du dispositif d'optimisation de la gestion des crédits d'investissement communs à Lille, Lomme et Hellemmes.

Les AP/CP font l'objet d'une annexe budgétaire ainsi que d'une délibération spécifique, sachant que les autorisations de programme votées sur une période pluriannuelle constituent la limite supérieure des crédits pouvant être engagés dès 2021 pour le financement des investissements, tandis que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des crédits qui peuvent être mandatés d'ici la fin de cette année 2021. Seuls les crédits de paiement sont pris en compte dans le budget primitif.

Le montant des Crédits de Paiement (CP) inscrits au Budget Primitif 2020 est de 6 611 750 euros, auxquels s'ajoutent les investissements dits « récurrents » (hors AP/CP) pour 588 250 euros.

Ces crédits vont permettre de poursuivre les opérations lancées, les travaux de maintenance des équipements et de confirmer ainsi les engagements pris envers les Lommois.

Voici les principales opérations inscrites pour 2021 :

- 1,6 M€ pour le patrimoine dont 575 k€ pour la maintenance des bâtiments et 369 k€ pour les travaux d'accessibilité dont ceux des écoles LAMARTINE, LA FONTAINE et GEORGE SAND, mais aussi la rénovation de la Maison projet dans le quartier de Délivrance, ou encore de la ludothèque FERRY et le stade des Ormes
- 1,3 M€ pour la métamorphose urbaine dont 500K€ pour le jardin public de l'Hôtel de Ville, qui a fait l'objet de plusieurs concertations auprès des habitants. Ce seront également plus de 150 k€ qui seront dépensés pour la végétalisation des cours d'écoles ainsi que des façades et la plantation d'arbres
- 1 M€ pour les travaux dans les équipements enfance et éducation dont 300 k€ pour l'école Bracke, la toiture de l'école FERRY mais aussi les sanitaires de l'école PASTEUR
- 888 k€ pour les travaux lourds d'équipements sportifs, avec notamment les salles DEBERDT et Mitterrie pour 480 k€
- 788 k€ seront consacrés à l'équipement des bâtiments municipaux
- 691 k€ pour la rénovation environnementale dont 321 k€ pour le marché d'éclairage public

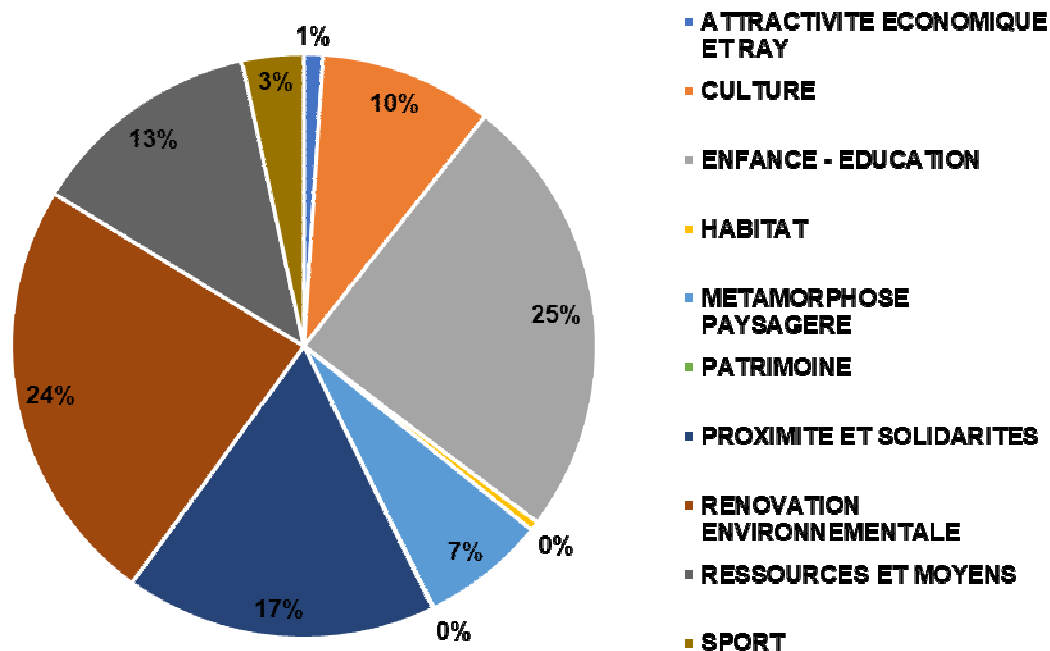
- 568 k€ pour la politique culturelle dont 478 k€ pour le pôle arts et cultures du numérique, le TRINUM
- 365 k€ pour les espaces publics avec l'aménagement de la place Jean JAURES avenue de la République et l'achèvement de la rénovation urbaine dans le quartier de la Mitterie

La Section de Fonctionnement

La dotation de fonctionnement (hors RH) sera de 9 000 929 €. Elle permet de poursuivre les politiques et les actions engagées et décidées.

La répartition de ces crédits de paiement selon le premier niveau de l'arborescence politique est la suivante :

MISSIONS	BP 2021
ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET RAY	94 768,00
CULTURE	859 629,00
ENFANCE - EDUCATION	2 223 894,25
HABITAT	47 100,00
METAMORPHOSE PAYSAGERE	616 900,00
PATRIMOINE	5 200,00
PROXIMITE ET SOLIDARITES	1 551 040,00
RENOVATION ENVIRONNEMENTALE	2 139 297,52
RESSOURCES ET MOYENS	1 156 900,63
SPORT	306 199,60
TOTAL	9 000 929,00



Voici les principaux postes de dépenses en 2021 pour la section de fonctionnement :

Attractivité économique

Mission locale subvention : 81 000 euros.

Culture

Programmation Maison Folie Beaulieu : 323 100 euros.

Soutien aux associations culturelles : 146 923 euros.

Carnaval : 83 318 euros.

Acquisitions abonnements médiathèque : 61 100 euros.

Activités générales et cult. de la médiathèque : 35 600 euros.

Ecole de musique : 16 000 euros.

Noël : 13 405 euros.

Saison théâtre : 12 612 euros.

Enfance éducation

Ecoles privées : 472 480,25 euros.

Restaurant scolaire : 345 800 euros.

Ecoles primaires : 339 000 euros.

RAMI : 288 725 euros.

Gestion bâtiments - éducation jeunesse : 170 150 euros.

Ecoles maternelles : 160 600 euros.

Réformes des rythmes scolaires : 111 850 euros.

ALSH été : 71 000 euros.

ALSH petites vacances et mercredis : 55 000 euros.

Soutien aux associations scolaires : 30 671 euros.

Soutien aux associations sociales : 20 029 euros.

Habitat

Hygiène : 40 000 euros.

Métamorphose paysagère

Plan de gestion des espaces verts : 179 000 euros.

Plan propreté : 177 500 euros.

Politique foncière : 73 000 euros.

Illuminations : 52 000 euros.

Patrimoine

Archives : 3 000 euros.

Proximité et solidarités

Subvention CCAS : 1 358 000 euros.

Police municipale : 49 500 euros.

Point d'accès au droit : 26 100 euros.

Rénovation environnementale

Fluides : 1 173 090,52 euros.

Marché sur la performance de l'éclairage public : 550 000 euros.

Gestion et entretien bâtiments : 416 207 euros

Ressources et moyens

Téléphonie :	163 000 euros.
Assurances :	125 000 euros.
Carburants :	123 000 euros.
Reprographie :	119 000 euros.
Parc automobile :	114 700 euros.
Habillement :	65 000 euros.
Formation des agents :	62 000 euros.
Affranchissement :	59 000 euros.
Moyens informatiques :	53 000 euros.

Solidarité jeunesse

Subvention CCAS :	1 358 000 euros.
-------------------	------------------

Sports

Soutien aux associations sportives :	227 350 euros.
Salles de sports :	37 600 euros.
Terrains de sports :	16 500 euros.
Manifestations sportives :	13 000 euros.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **ADOPTER** le Budget Primitif 2021 par nature et chapitre pour la section d'investissement et de fonctionnement

ADOPTE A LA MAJORITE,

M. DHELIN – Mme DELEPLANQUE – Mme ROBIN – M. LEROY (pouvoir) ne prennent pas part au vote.

Abstentions : Mme LAPERE (pouvoir) – Mme GODEFROOD-BERRA

Contre : M. MOULIN

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme